

PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUIN 2025

27 mai 2025 : Convocation envoyée aux conseillers municipaux pour la réunion du 3 juin 2025 à 19 heures 30. Ordre du jour : Approbation du procès-verbal précédent ; Réfection toiture mairie : devis ; Demande de subvention ETAT - DETR toiture mairie ; Demande de subvention DEPARTEMENT - FAST toiture mairie ; Demande de subvention REGION – FRI toiture mairie ; Convention relative au service ADS (Autorisation du Droit des Sols) entre la commune et la CCVLV ; SAUR : devis poteau incendie secteur château d'eau ; Questions diverses

L'an deux mille-vingt-cinq, le trois juin à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal de Sauzet.

Présents : ALBAGNAC Fabien, DELEVERS Guillaume, FAURE Michel, FREZALS Anaïs, LASJAUNIAS Stéphane, MARTINEZ Guillaume, MEHLBERG Marie-Claude, MERLY Jordan, ROQUES-HYMBERT Stéphanie ; TOMASELLA Céline, REDON Nathalie

Absents excusés : COMPAN Benoît, BAFFALIE Martine

Absents : MAURY Cyril, MONTEIRO Augustin

ROQUES-HYMBERT Stéphanie a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

Approbation du procès-verbal précédent

Monsieur le Maire demande aux élus s'ils ont des remarques à formuler sur le PV de la réunion du Conseil Municipal du 24 avril dernier, qui leur a été adressé avec la convocation.

En l'absence de remarque, le Conseil Municipal approuve ledit compte-rendu à l'unanimité des membres présents.

Réfection toiture mairie : devis

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le caractère urgent de procéder rapidement à la réfection de la toiture de la mairie. Cette opération s'avère indispensable suite aux différentes intempéries survenues depuis fin 2024, dans le but d'assurer la sécurité des administrés, des élèves et du personnel communal.

Après analyse des différents devis, c'est la Sté Samson Conception Charpente qui a été retenue, le montant des travaux s'élève à 74 090.40 € TTC soit 61 742 € HT.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal, approuve que la réfection du toit de la mairie soit effectuée par la Sté Samson Conception Charpente pour un montant de 74 090.40 € TTC € et autorise M. le Maire a signé tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

Demande de subvention ETAT - DETR toiture mairie

Demande de subvention de l'État pour le projet de la réfection de la toiture de la mairie

Description du projet :

Vu le caractère d'urgence, suite aux diverses intempéries, Monsieur le maire propose de délibérer pour la réalisation de cette opération, qui s'avère indispensable afin assurer la sécurité des administrés, des élèves et du personnel communal.

Le coût prévisionnel est estimé à 61 742.00 € HT soit 74 090.40 € TTC.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Sources	Montant prévisionnel	Taux
<i>Financements publics</i>		

État (DETR)	18 522.60 €	30%
Région	9 261.30 €	15%
Département	12 348.40 €	20%
<i>Auto-financement</i>		
Fonds propres	21 609.70 €	35%
Emprunt		0
	61 742.00 €	0

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : été 2025

Date prévisionnelle de fin de l'opération : fin 2025

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- approuve la réalisation du projet présenté estimé à 61 742.00 € HT
- approuve le plan de financement exposé
- autorise le Maire à solliciter une subvention de l'État et des subventions auprès des co-financeurs mentionnés dans le plan de financement.
- s'engage à prendre en charge, le cas échéant, la différence entre le montant de subventions sollicité et le montant qui pourrait être attribué.
- autorise le maire à engager toutes les démarches administratives, juridiques et financières nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et à signer tous documents afférents.

Demande de subvention DEPARTEMENT - FAST toiture mairie

Monsieur le maire propose de solliciter une aide financière auprès du Département du Lot pour la réfection de la toiture de la mairie.

Le plan de financement ci-dessous est présenté aux membres du conseil municipal :

- Total des travaux : 61 742.00 € HT
- Subvention demandée :
 - Etat DETR 30 % 18 522.60 €
 - Département FAST 20 % 12 348.40 €
 - Région FRI 15 % 9 261.30 €
- Reste à charge pour la commune 35 % 21 609.70 €

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : été 2025

Date prévisionnelle de fin de l'opération : fin 2025

Après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- Approuve le plan de financement tel que présenté ci-dessus,
- Autorise M. le Maire à solliciter une subvention auprès du Département au titre du FAST,
- Dit que les crédits seront inscrits au budget 2025,
- Charge M. le Maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation de ce dossier.

Demande de subvention REGION – FRI toiture mairie

Monsieur le maire propose de solliciter une aide financière auprès de la Région en matière de rénovation énergétique. Le projet concerne la réfection de la toiture de la mairie avec isolation des combles.

Le plan de financement ci-dessous est présenté aux membres du conseil municipal :

- Total des travaux : 61 742.00 € HT
- Subvention demandée :
 - Etat DETR 30 % 18 522.60 €
 - Région FRI 15 % 9 261.30 €
 - Département FAST 20 % 12 348.40 €
- Reste à charge pour la commune 35 % 21 609.70 €

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : été 2025

Date prévisionnelle de fin de l'opération : fin 2025

Après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- Approuve le plan de financement tel que présenté ci-dessus,
- Autorise M. le Maire à solliciter une subvention auprès de la Région au titre du FRI,
- Dit que les crédits seront inscrits au budget 2025,
- Charge M. le Maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation de ce dossier.

Convention relative au service ADS (Autorisation du Droit de Sols) entre la commune et la CCVLV

Monsieur le Maire rappelle que la commune est compétente en matière d'autorisation du droit des sols et qu'un service commun ADS a été mis en place en 2015 à la Communauté de Communes de la Vallée du Lot et du Vignoble pour accompagner les communes qui le souhaitent à instruire les autorisations d'urbanisme (Certificat d'Urbanisme opérationnel, Permis de Construire, Déclaration Préalable, Permis d'aménager, Permis de Démolir)

Le 15 mai 2024, la CCVLV a approuvé par délibération le document de planification Plan Local d'urbanisme intercommunal remplaçant les PLU communaux et abrogeant les cartes communales du territoire.

Afin de prendre en compte ce changement majeur du PLUi et d'adapter les modalités financières liées au service commun ADS de la CCVLV mis à disposition des communes, Monsieur le Maire propose de signer la nouvelle convention annexée à la présente délibération. Les modifications principales portent sur les articles 8 (traitement des litiges) et 10 (conditions financières).

Le coût indicatif (variable en fonction du nombre de dossiers traités) pour la commune est de 3 000 € annuel.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5211-4-2 relatif aux services communs non liés à une compétence transférée ;

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment l'article L422-1 définissant le Maire comme l'autorité compétente pour délivrer les actes et l'article R423-15 autorisant la commune à confier par convention l'instruction ;

Considérant les conventions précédemment conclues avec les communes membres portant sur la prestation « Autorisation du Droit des Sols » ;

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents ;
D'autoriser Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention relative à l'instruction des dossiers ADS avec la CCVLV ;

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

La présente délibération sera notifiée à Madame la Préfète.

SAUR : devis poteau incendie secteur château d'eau

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal de la nécessité de changer le poteau incendie situé à côté du château d'eau.

Il précise également que les crédits avaient été prévus au budget 2025.

Par conséquent, il convient désormais d'approuver le devis présenté par la SAUR pour un montant de 3 000 € TTC.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de :

- approuver le devis de la SAUR pour un montant de 3 000 € TTC
- donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener ce dossier à bien.

Questions diverses

- **Référent « moustique tigre »** : Céline TOMASELLA est nommée référente « moustique tigre » auprès de l'ARS (Agence Régionale de Santé).
- **Pigeons** : M. le Maire présente les deux devis sollicités pour la destruction des pigeons nuisibles pour les bâtiments notamment.
- **Nettoyage vitres** : 3 devis ont été demandé pour le nettoyage des vitres de l'école, de la mairie, il convient d'en demander un également pour la salle des fêtes/cantine. La commune souhaite privilégier une jeune entreprise du secteur.

- **Commission communication** : rapport sur la réunion de la commission qui s'est déroulée précédemment pour travailler sur le petit Sauzétois qui devrait paraître prochainement.
- **Commission PCS** : présentation rapide de la mise à jour du PCS qui sera à l'ordre du jour d'une prochaine réunion avec l'ensemble du conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 45.